

POUR UNE COHABITATION HARMONIEUSE

À VÉLO, À PIED,
EN PATINS À ROUES
ALIGNÉES...



Ville de
Sherbrooke

Afin d'améliorer la cohabitation entre les personnes qui utilisent de diverses façons la route et les sentiers multifonctionnels (entre autres la promenade du Lac-des-Nations), le Service de police de la Ville de Sherbrooke fait un rappel des principaux articles du Code de la sécurité routière et de la réglementation municipale pour chacun d'eux.

Voici quelques règles qui visent à assurer votre sécurité et celle des autres et qui vous permettront de profiter pleinement de ces moments de loisir!



QUAND JE CIRCULE À VÉLO...

EN CAS DE
NON-RESPECT

Si j'ai moins de 18 ans, je porte un **CASQUE** PROTECTEUR.

Je respecte la vitesse maximale permise de **30 km/h** dans un sentier multifonctionnel.

30\$ *

Sur la promenade urbaine, la vitesse maximale permise est de 10 km/h.

Je ne porte **PAS** d'écouteurs.

Je ne circule **PAS** sur le trottoir, à moins que la signalisation n'indique le contraire.

Je circule en **FILE** si je fais partie d'un groupe de 2 ou plus.

Un maximum de 15 sur la route.

80\$ *

Je respecte la **SIGNALISATION** sur un chemin (feu rouge, arrêt, feux piétonniers).

Je n'utilise **PAS** mon téléphone cellulaire.

SOYEZ VISIBLE!

Renseignez-vous sur les mesures et les équipements permis par la loi en matière de visibilité.

EN CAS DE
NON-RESPECT

80\$ *

Consultez le codesecuriteroutiere.gouv.qc.ca

?

Tu veux continuer à t'entraîner?





QUAND JE CIRCULE À PIED...

Je circule **TOUJOURS** sur le trottoir.

Je respecte les **FEUX** piétonniers.



EN CAS DE
NON-RESPECT

15\$ *



QUAND JE CIRCULE EN PATINS À ROUES ALIGNÉES...

Si j'ai moins de 18 ans, je porte un **CASQUE** PROTECTEUR.

Je circule **TOUJOURS** dans un sentier multifonctionnel asphalté.

Je respecte la vitesse maximale permise de **30 km/h**.

Sur la promenade urbaine, la vitesse maximale permise est de 10 km/h.

Je ne porte **PAS** d'écouteurs.

EN CAS DE
NON-RESPECT

30\$ *

Je circule en **FILE** si je fais partie d'un groupe de 2 ou plus.

15\$ *



QUAND JE CIRCULE AVEC MON ANIMAL...

Je dois **TOUJOURS** garder mon animal en laisse.

Je dois **TOUJOURS** ramasser les excréments et en disposer convenablement.

Je ne dois **JAMAIS** amener mon chien à un événement ou rassemblement populaire.

Je circule **TOUJOURS** à pied lorsque je tiens un animal en laisse.

EN CAS DE
NON-RESPECT

100\$ *

30\$ *



QUAND JE CIRCULE EN PLANCHE À ROULETTES...

Pour me **DÉPLACER...**

je respecte les mêmes règles que celles du patin à roues alignées (voir ci-dessus).

Pour **M'AMUSER...**

je m'assure d'être dans un endroit destiné à cette fin.

Pour connaître les endroits autorisés, visitez le sherbrooke.ca/planches.



Indication de l'amende minimale, des frais seront aussi ajoutés. Les montants sont sujets à modifications.

EN CAS DE
NON-RESPECT

30\$ *



RENSEIGNEMENTS UTILES

Appareil de transport personnel motorisé (ATPM) : sherbrooke.ca/ATPM

Aides à la mobilité motorisée (AMM) : sherbrooke.ca/AMM

Service de police 819 821-5555

Société protectrice des animaux (SPA) 819 821-4727

destinationsherbrooke.com

saaq.gouv.qc.ca/prevention

sherbrooke.ca